



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



**COLLÈGE INTERARMÉES
DE DÉFENSE**

Paris, le 29 mars 05

Groupement enseignement général

Capitaine de corvette
Laurent Prost
Groupe A5

Fiche de stratégie

OBJET : sujet n° 3 / Depuis la fin de la guerre froide, la stratégie nucléaire se réduit-elle à la lutte contre la prolifération ?

P. JOINTE(S) : /

Privée, depuis la fin de la guerre froide, du cadre dans lequel elle est née, s'est consolidée puis s'est théorisée, la stratégie nucléaire est-elle désormais réduite à la seule lutte contre la prolifération ?

Clairement, non. Si la lutte contre la prolifération doit être considérée comme faisant partie intégrante de la stratégie nucléaire, elle n'en demeure pas moins qu'un seul des aspects du triptyque, à côté de la dissuasion et de la posture de défense. Nous nous pencherons respectivement sur chacun de ces trois volets.

Stratégie nucléaire – volet lutte contre la prolifération

La lutte contre la prolifération est le premier volet de la stratégie nucléaire. En effet, certaines puissances régionales cherchent à se doter de l'armement nucléaire, qu'elles considèrent comme l'instrument de souveraineté par excellence. Cet avis n'est pas partagé par les « bien-pensants » mais il n'en demeure pas moins stratégiquement naturel, et ce fut d'ailleurs la démarche historique de la France. En revanche, le côté « mercantile » qui s'est greffé sur l'industrie nucléaire militaire et les échanges de bons procédés qui en ont résulté est inquiétant. Le Pakistan et la Corée du Nord en sont des exemples emblématiques.

On peut élargir le débat, en intégrant dans le champ de la prolifération, la dissémination des armes de destruction massive (ADM) en général, non seulement nucléaires, mais encore radiologiques, chimiques et bactériologiques, ainsi que les technologies et procédés qui les accompagnent et qui peuvent permettre à certains pays non encore détenteurs de

s'en doter. Dans cette perspective, de nombreux procédés viennent en appui de la diplomatie dans la stratégie nucléaire des puissances détentrices : traité de non-prolifération (TNP), traité d'interdiction complète des essais (TICE), convention d'interdiction des armes chimiques (CIAC), convention d'interdiction des armes biologiques (CIAB), régime de contrôle de la technologie des missiles (MTCR : *Missile Technology Control Regime*). Le traité d'interdiction de la production de matières fissiles a du mal à voir le jour mais relève du même esprit. Enfin, on peut citer l'action diplomatique de la France, de la Grande Bretagne et de l'Allemagne auprès de l'Iran afin de le persuader de mettre un terme à son programme nucléaire.

La stratégie nucléaire n'est pas la seule à participer à la lutte contre la prolifération ; apparaît ainsi une « dissuasion conventionnelle », reposant sur un très haut niveau technologique et à base d'armes de grande précision, capables de frappes en profondeur sur des objectifs ayant fait l'objet d'un plan de ciblage rigoureux. Les Irakiens en ont fait les frais lors des frappes israéliennes sur leur réacteur nucléaire Osirak.

Certains penseurs voudraient également voir émerger des « mininukes », armements nucléaires kilotonniques présentés comme l'arme idéale pour frapper des sites biologiques ou chimiques afin d'en neutraliser les matières actives par leur destruction physique. Cette approche est dangereuse : en effet, outre le fait qu'elle se heurte à la difficulté de localisation des installations qui est le propre de l'outil de production des armes chimiques ou biologiques (installations de petite taille, aisément déplacées, et le plus souvent à double usage : dissimulation derrière un usage industriel licite, comme la fabrication de pesticides), la mise au point de ces armes nécessiterait la reprise d'essais nucléaires qui pourrait réamorcer la course aux armements. En outre, par leur existence-même, ces armes sous-tendent la possibilité d'être employées, banalisant ainsi les armes nucléaires et contribuant à faire tomber les derniers tabous quant à leur usage.

Stratégie nucléaire – volet dissuasion

Le volet dissuasion de la stratégie nucléaire reste le meilleur « contrat d'assurance » contre des menaces extrêmes qui pourraient un jour se concrétiser à nouveau ; la dissuasion demeure la garantie de l'autonomie stratégique des puissances nucléaires dont découlent les politiques de défense, particulièrement dans le contexte stratégique de prolifération contre laquelle lutte le premier volet de la stratégie nucléaire.

Certes, prédomine en Europe le sentiment que jamais peut-être dans notre histoire le risque de voir un conflit militaire ravager notre territoire n'a paru aussi faible qu'au cours des quinze dernières années ; mais, comme le rappelait le chef d'état-major des armées françaises en juillet 2004, « quinze ans, c'est trop court pour déduire par extrapolation que ce risque est pour très longtemps devenu négligeable ». Il est par ailleurs impossible d'évaluer le préavis dont il faut disposer avant une éventuelle résurgence, alors qu'il y a à peine vingt ans la perspective d'une troisième guerre mondiale paraissait encore suffisamment crédible pour dimensionner l'ensemble des armées occidentales.

En France, les forces nucléaires ne sont dirigées contre aucun pays et l'arme nucléaire n'est pas considérée comme une arme de bataille employée dans une stratégie militaire.

Le président de la République française l'affirmait devant l'IHEDN en juin 2001 :

« La dissuasion garantit, en premier lieu, que la survie de la France ne sera jamais mise en cause par une puissance militaire majeure animée d'intentions hostiles et prête à recourir à tous les moyens pour les concrétiser. »

« La dissuasion doit également nous permettre de faire face aux menaces que pourraient faire peser sur nos intérêts vitaux des puissances régionales dotées d'armes de destruction massive. »

Dans ce second aspect, est pris en compte le développement par certains états de capacités balistiques qui pourraient leur donner les moyens de menacer le territoire européen avec des armes nucléaires, biologiques ou chimiques. La dissuasion leur assure alors de s'exposer à des dommages inacceptables pour eux, dommages qui s'exerceraient d'abord sur ses centres de pouvoir, politique, économique et militaire.

Stratégie déclaratoire par excellence, la stratégie nucléaire repose ainsi sur la dialectique certitude/incertitude : certitude de la réplique et de dommages inacceptables, incertitude quant à la limite et le périmètre précis des « intérêts vitaux ». Stratégie déclaratoire, dont un bon exemple est l'attitude du Président de la République française qui a, contre vents et

marées, maintenu le programme des essais nucléaires afin de valider les outils de la simulation, malgré l'opprobre de l'opinion internationale, avant de signer le TICE, et de démanteler son centre d'expérimentation et de production de matières fissiles pour les armes nucléaires, seule puissance nucléaire à avoir poussé ainsi la logique jusqu'au bout. Qui mettra dorénavant en doute la volonté du chef de l'Etat français dans le domaine de la dissuasion ?

La question de « l'extension de la couverture » au théâtre européen devra un jour être posée clairement. L'heure n'est certes pas à une arme nucléaire européenne, car cela n'a aujourd'hui aucun sens, mais deux pays de l'Union Européenne possèdent l'arme, et il faut qu'ils en parlent avec leurs voisins. Il faudra bien qu'un jour la dissuasion soit pensée et discutée dans un cadre plus large que celui des limites territoriales des Etats possesseurs. La construction européenne est laborieuse, mais à terme l'Union européenne devra disposer d'instruments de souveraineté. Si l'Europe à 25 arrive à accepter et à définir la notion d'intérêts vitaux européens, la question de la « nucléarisation » de sa défense se posera. Les opinions publiques, en majorité, ne sont pas préparées à ce genre de réflexion, certaines y sont violemment opposées, probablement parce que la sécurité assurée par l'Alliance atlantique leur paraît suffire à répondre à des menaces qu'elles ont du mal à discerner et à évaluer ; les responsables politiques se gardent par ailleurs d'aborder le sujet. Avec les progrès de la construction politique de l'Union, c'est probablement sous l'angle de l'autonomie stratégique que s'amorcera ce débat.

Stratégie nucléaire – volet posture de défense

Face à la prolifération des armements nucléaires, à la fuite des technologies, et de la dissémination des vecteurs des armes de destruction massive, une posture de défense doit venir en complément de la lutte contre la prolifération et de la dissuasion comme troisième volet de la stratégie nucléaire. La notion de bouclier anti-missile est une réponse possible : il sera opérationnel aux Etats-Unis en 2005, et fait l'objet d'un développement en France, au Japon et au sein de l'OTAN. Son principe consiste en l'interception des missiles pendant leur phase de vol, avant donc qu'ils ne parviennent frapper leur cible. Mais si on peut considérer la guerre classique comme l'art de porter des coups et d'en recevoir le minimum, avec les armes nucléaires il ne s'agit plus d'encaisser un minimum de coups, mais d'en recevoir **aucun**. La défense contre les armes nucléaires doit donc être une défense hermétique, ce qui semble pour l'instant hors de portée face à un « raid massif » de plusieurs missiles assaillants. La technologie n'en est cependant qu'à ses balbutiements, et rares sont les puissances capables d'une attaque multiple. Il n'en reste pas moins que l'émergence de telles techniques dénature le rapport de force entre puissances nucléaires et présente le danger d'une nouvelle course à l'armement, vieux dilemme de l'épée et de la cuirasse. Le risque peut également tenir dans une banalisation de l'armement nucléaire : ce n'est finalement pas si « important » que cela d'en détenir puisque d'autres ont la capacité de les intercepter...

Une autre réponse pourrait être trouvée dans la militarisation de l'espace. La révolution dans les affaires militaires (RMA) a déjà eu et continuera dans l'avenir à avoir un impact considérable dans la stratégie nucléaire, et l'initiative de défense stratégique du président Reagan en est l'exemple. Il semble toutefois nécessaire de « sanctuariser » cet espace encore préservé de la militarisation et dangereux de bousculer l'équilibre actuel en relançant une nouvelle course aux armements.

La stratégie nucléaire est plus que jamais une stratégie moderne. Les déséquilibres du monde actuel tendent à souligner son rôle dans la lutte contre la prolifération. Elle n'en demeure pas moins toujours une stratégie de dissuasion, et une réflexion doit continuer à être menée sur la posture de défense qu'il convient d'adopter.